HANDICAP, MALADIE INVALIDANTE : L'URGENCE D'UN REVENU D'EXISTENCE !

Stop à la précarité !

NI PAUVRE NI SOUMIS

Oui à la solidarité et à un revenu d'existence !

Le collectif "Ni pauvre, ni soumis" manifeste aujourd'hui partout en France !

Deux ans après la grande manifestation "Ni pauvre, ni soumis" qui avait rassemblé plus de 32 000 personnes à Paris, le collectif se mobilise à nouveau partout en France, pour dénoncer la situation inacceptable dans laquelle se trouvent des dizaines de milliers de personnes en situation de handicap et de maladie invalidante.

En deux ans, le constat d'extrême pauvreté de ces personnes n'a pas changé. Pire encore, elles doivent désormais payer des frais supplémentaires (hausse du forfait hospitalier, franchises médicales, fiscalisation des indemnités du travail, déremboursement de certains médicaments, hausse du coût des mutuelles…), sans compter le coût de la vie qui ne fait qu'augmenter ! Le collectif "Ni pauvre, ni soumis" veut des mesures, vite !

Le collectif "Ni pauvre, ni soumis" demande urgemment au président de la République et au gouvernement :

Ne pas jeter sur la voie publique

➲ la création du revenu d'existence : un revenu au moins égal au montant du SMIC. Ce revenu doit être indépendant des ressources du conjoint, du concubin, de la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité a été conclu, ou encore des personnes vivant sous le même toit, et ce, quel que soit le lieu de vie (domicile propre, établissement, chez un tiers)

➲ l'augmentation du seuil d'accès à la CMU complémentaire pour que les "oubliés" de la CMU puissent avoir une couverture complète de leurs dépenses de santé, notamment les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité ou de l'Allocation Supplémentaire Personnes Âgées ;

➲ la suppression des mesures de "régressions sociales" :

- la suppression de toutes charges liées aux soins des personnes les plus fragilisées : franchises médicales, augmentation du forfait hospitalier… ;
- la suppression de la fiscalisation des indemnités journalières perçues par les victimes du travail, soit 720 000 personnes par an.

www.nipauvrenisoumis.org

LE 27 MARS 2010, TOUS SOLIDAIRES !

plus d'infos sur www.nipauvrenisoumis.org